

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 46.497, Rhône

N° 1.452.404

Classification internationale :

H 01 r

**Nouveau dispositif de câblage des résistances.**

M. CHARLES GUINTRAND résidant en France (Rhône).

Demandé le 21 octobre 1965, à 14 heures, à Lyon.

Délivré par arrêté du 1^{er} août 1966.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 37 du 9 septembre 1966.)

La présente invention est relative au câblage des appareils électriques et elle concerne plus spécialement, parce que c'est en leur cas que son application semble devoir offrir le plus d'intérêt, mais non exclusivement, parmi ces appareils, les résistances électriques dont le câblage est particulièrement délicat à réaliser.

Actuellement, il n'existe aucun système de câblage préfabriqué. Chaque câblage de résistance pose un problème particulier à résoudre, mais dans tous les cas il est obtenu par les moyens suivants :

Ou bien par des fils métalliques isolés par des perles enfilées une à une.

Ou bien par des fils métalliques isolés par des gaines en tissu de verre.

Bien que ces moyens donnent satisfaction, il faut néanmoins beaucoup de temps pour le montage, le pontage et l'isolation, surtout en cas de remplacement d'un élément de la résistance.

Le dispositif de câblage, objet de la présente invention, permet de pallier tous ces inconvénients. Il a pour but de diminuer le temps de montage; de supprimer les risques de bris de têtes d'éléments de résistances; d'augmenter la surface de contact des connexions; de faciliter et de simplifier montage et dépose.

L'invention consiste, principalement, en des barrettes métalliques matricées et perforées, préfabriquées, ayant la forme d'une succession de petits ponts entre lesquels sont prévus des trous pour la fixation contre les têtes d'éléments de résistances; au droit des parties cintrées étant prévues des gaines d'isolation pour éviter les points de contact entre deux barrettes du câblage qui sont imbriquées.

De toute façon, l'invention pourra être bien comprise à l'aide de la description qui suit ainsi que des dessins ci-annexés, lesquels description et dessin sont, bien entendu, donnés surtout à titre d'indication.

Les figures 1 et 2 sont des vues en élévation et profil d'une barrette de câblage dont il s'agit.

Les figures 3 et 4 sont des vues en élévation et profil d'un câblage de résistances.

Le dispositif de câblage consiste essentiellement, comme l'illustrent les figures 1 et 2 en des barrettes 1 en métal, ou en alliage de faible épaisseur et de longueur appropriée.

Chaque barrette présente à des intervalles réguliers des parties cintrées 2 appelées ponts, entre lesquelles on a pratiqué des perforations 3, équidistantes, correspondant aux écartements de toute les résistances du type blindé.

Les parties 2 en forme de ponts peuvent être équipées de gaines 4 en tissu de verre ou en toute autre matière isolante.

La forme de ces barrettes de câblage préfabriquées est obtenue par matricage. Le métal ou l'alliage qui les constituent est choisi en fonction de l'usage et de la température d'utilisation. Ces barrettes peuvent être fabriquées en différentes longueurs.

À l'extrémité, chaque barrette 1 peut comporter une partie non ouvragée rectiligne servant éventuellement à ponter un autre groupe de résistances en la perçant à la demande.

Comme le montre les figures 3 et 4, à supposer qu'on veuille établir le câblage de résistances de type blindé, par exemple, on s'y prend comme suit, ou de façon analogue.

On relie les têtes d'éléments 5 et 6 des résistances 7 par des barrettes 1 dont les ponts sont dirigés vers l'extérieur afin que les parties connectées opposées s'y imbriquent.

On fixe les barrettes 1 de câblage au moyen de vis 8, de rondelles 9 et d'écrous 10.

La manutention est réduite à sa plus simple expression puisque le pontage est tout prêt.

Il en résulte un gain de main-d'œuvre très important. En outre, on obtient les avantages suivants :

1° Suppression des risques de casser les têtes d'éléments grâce à la rigidité de la barrette qui empêche toute torsion des têtes d'éléments;

2° Utilisation maxima des surfaces de contact des éléments;

3° Contrairement aux autres moyens de câblage il ne passe que l'intensité réelle d'un élément à

chaque point de contact puisque c'est la barrette qui conduit l'intensité totale;

4° Il est impossible d'atteindre une telle section du conducteur avec les autres moyens de câblage;

5° Rapidité et simplicité de démontage en cas de dépannage ou de remplacement d'un élément.

RÉSUMÉ

La présente invention concerne un nouveau système de câblage préfabriqué pour les résistances, caractérisé par l'emploi de barrettes métalliques préfabriquées, formées par matriçage en toutes longueurs appropriées, comportant :

Une partie formée de petits ponts, perforée de trous équidistants correspondant aux écartements de toutes les résistances de type blindé;

Une partie rectiligne non ouvragée servant éventuellement à ponter un autre groupe de résistances;

Au droit des parties cintrées, la barrette est recouverte d'une gaine de tissu de verre ou de tout autre isolant.

CHARLES GUINTRAND

Par procuration :

J. SCHMITT

Fig.1

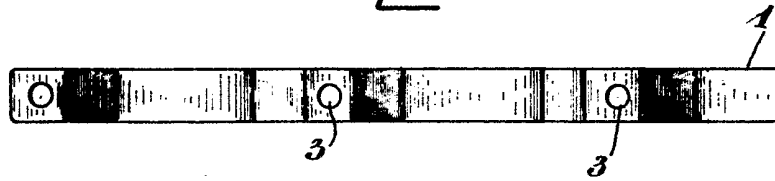


Fig.2



Fig.3

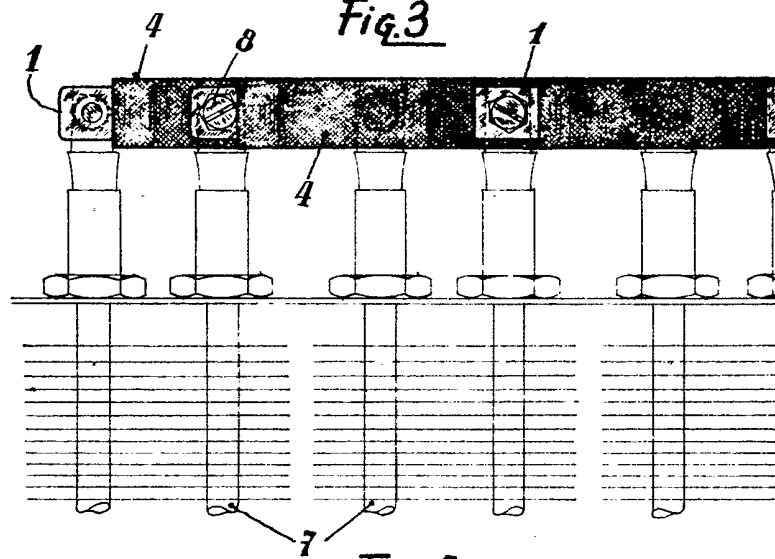


Fig.4

